

Commissaire aux Comptes

Stéphane GRENOUILLEAU
Xavier REBEL
Karine BERNARD
Samuel LE MELLAY
David RENOU
Emmanuelle MÉREL
Benjamin BELLIER
Commissaires aux Comptes
Associés

ASSOCIATION ASPIRE
(Association saumuroise insertion et réadaptation)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

ASSOCIATION ASPIRE
(Association saumuroise insertion et réadaptation)

Association Loi 1901
270 rue du Clos Bonnet
49400 SAUMUR

www.sorex.pro

ANGERS :
3, rue Fernand-Forêt
BP 70814
49009 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 68 66 11
E-mail : sorex.angers@sorex.pro

CHOLET :
Bâtiment «Le Sémaphore»
16, boulevard Falgout
BP 11964
49319 CHOLET cedex
Tél. 02 41 65 84 55
E-mail : sorex.cholet@sorex.pro

Membre indépendant de l'Alliance Eurus | BKR International

SAS au capital de 400 000 € - RCS ANGERS B 063 200 877 - Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région d'Angers et sur la liste des commissaires aux comptes près la Cour d'Appel d'Angers
SIRET 063 200 877 00072 - APE 6920Z - TVA FR41063200877

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION ASPIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations

significatives retenues notamment pour ce qui concerne la reconnaissance des produits d'exploitation et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels concernant les informations données dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

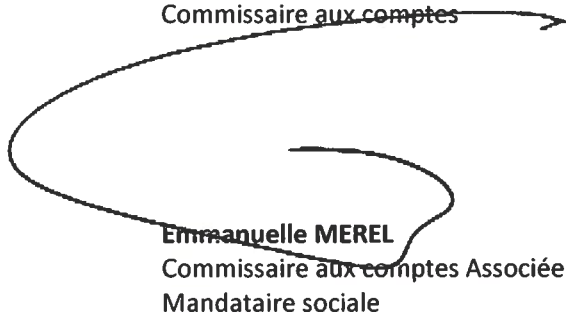
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 30 mai 2024.

SAS SOREX

Commissaire aux comptes



Emmanuelle MEREL

Commissaire aux comptes Associée
Mandataire sociale

ÉTATS FINANCIERS

ANNEXES

Association ASPIRE
PROJET AU 31/12/2023

Bilan Actif

		31/12/2023		31/12/2022	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	51 663	40 466	11 197	13 479
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	32 290		32 290	32 290
ACTIF CIRCULANT	Constructions	2 643 657	1 464 595	1 179 061	1 281 748
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	660 826	541 091	119 735	103 487
	Autres immobilisations corporelles	526 590	425 501	101 089	95 041
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	20 000		20 000	20 000
	Créances rattachées à des participations				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	8 743		6 743	6 743
	TOTAL (I)	3 941 768	2 471 654	1 470 114	1 552 787
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Merchandises				
COMPTES DE REGULARISATION	Avances et Acomptes versés sur commandes	483		483	1 342
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	147 784	3 039	144 745	140 156
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	283 996		283 996	300 696
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	1 942 612		1 942 612	1 574 907
	Charges constatées d'avance	18 601		18 601	14 874
	TOTAL (II)	2 393 476	3 039	2 390 437	2 031 975
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	6 335 243	2 474 693	3 860 551	3 584 763
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			6 743	6 743
	(3) dont à plus d'un an				

Association ASPIRE
PROJET AU 31/12/2023

Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	2 515 517	2 362 259
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	30 490	30 490
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs		
Excédent ou déficit de l'exercice	223 756	153 258
Total des fonds propres (situation nette)	2 769 762	2 546 006
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	452 887	382 033
Provisions réglementées		
Total des autres fonds propres	452 887	382 033
Total des fonds propres	3 222 649	2 928 040
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	21 484	21 484
Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	71 150	82 239
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Fonds dédiés sur concours publics		
Total des fonds reportés et dédiés	92 634	103 723
Provisions		
Provisions pour risques	36 199	39 132
Provisions pour charges		
Total des provisions	36 199	39 132
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	65 319	106 952
Emprunts et dettes financières divers	191	191
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	102 042	118 073
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	338 912	265 010
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 606	17 142
Produits constatés d'avance		6 500
Total des dettes	509 069	513 887
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	3 860 551	3 584 763
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	223 755,70	153 257,59
(1) Dont à moins d'un an	485 962	448 548
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Association ASPIRE
PROJET AU 31/12/2023

Compte de Résultat

1/2

	31/12/2023	31/12/2022
	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	6 895	6 516
Vente de biens et services		
Ventes de biens	783 851	809 845
dont ventes de dons en nature		30
Ventes de prestations de service	776 478	666 487
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 139 463	1 949 171
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 018	3 261
Mécénats	6 500	14 000
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	9 524	33 994
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	205 806	240 197
Utilisations des fonds dédiés	11 089	14 933
Autres produits	5 337	8 261
Total des produits d'exploitation	3 946 961	3 746 666
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	101 499	119 241
Variation de stock		
Achats de matières et autres approvisionnements	98 913	96 574
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	625 266	588 316
Aides financières	4 000	4 000
Impôts, taxes et versements assimilés	118 203	108 149
Salaires et traitements	2 255 688	2 115 712
Charges sociales	381 522	329 107
Dotation aux amortissements et dépréciations	189 165	199 946
Dotation aux provisions		
Reports en fonds dédiés		46 246
Autres charges	6 143	6 156
Total des charges d'exploitation	3 780 398	3 613 447
RESULTAT D'EXPLOITATION	166 563	133 219

Association ASPIRE
PROJET AU 31/12/2023

Compte de Résultat

2/2

	31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION	106 563	133 219
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	12 913	1 668
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	12 913	1 668
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		20 000
Intérêts et charges assimilées	1 213	1 784
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	1 213	21 784
RESULTAT FINANCIER	11 700	(20 115)
RESULTAT COURANT avant impôts	178 263	113 103
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 865	4 497
Sur opérations en capital	47 179	39 295
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	49 043	43 792
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	804	2 052
Sur opérations en capital	188	1 424
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles	992	3 476
RESULTAT EXCEPTIONNEL	48 052	40 316
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	2 559	162
TOTAL DES PRODUITS	4 008 917	3 792 126
TOTAL DES CHARGES	3 785 162	3 638 869
EXCÉDENT ou DÉFICIT	223 756	153 258
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	74 363	89 667
Prestations en nature		18 863
Bénévolat	638 154	636 135
TOTAL	712 517	744 664
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	638 154	636 135
Prestations		18 863
Personnel bénévole	74 363	89 667
TOTAL	712 517	744 664

Association ASPIRE
PROJET AU 31/12/2023

Annexe Comptable

INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 860 551 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 008 917 euros** et un total **charges** de **3 785 162 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **223 756 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12 mois**.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Association ASPIRE se situe sur le champ de l'économie sociale et solidaire, c'est un acteur au service de l'emploi.

Elle offre des prestations dans une démarche éthique et solidaire. Aspire propose différents types de contrats de travail répondant à une mission d'insertion :

- permettre à chacun de construire un projet professionnel,
- de trouver ou de retrouver un emploi durable ou une formation,
- de tisser du lien social, de s'inscrire dans une dynamique de vie,
- de résoudre des difficultés,
- de lever des freins à l'emploi et d'appréhender la réalité du marché du travail...

Pour cela, Aspire assure aux personnes qu'elle embauche un accueil, un parcours socioprofessionnel fondé sur une expérience de travail, une formation en situation de production.

Elle propose un accompagnement individualisé prenant en compte la personne, ses difficultés mais aussi ses possibilités. Il s'agit aussi de redonner confiance et de valoriser les potentialités de chacun.

Aspire est également un organisme de formation conventionné par la Préfecture de Région.

Aspire offre plusieurs services:

- la ressourcerie: la vente d'article provenant de don et de débarras
- la blanchisserie: blanchissage du linge pour particulier et professionnel
- le garage solidaire: le réparation et la vente après remise en état de véhicule donné, la location de véhicule à tarif social
- le jardin de cocagne: le culture de fruits et de légumes distribués auprès d'un réseau d'adhérents consommateurs
- le patrimoine et la limousinerie: restauration du patrimoine des collectivités des bâtiments anciens

L'ensemble de ces services permet la formation et l'accompagnement de personnes en parcours d'insertion. Les chantiers permettent l'accès aux formations tels que les métiers de manutentions (CACES), de chauffeur livreur, de vente, taille de pierre, limousinerie et maçonnerie, blanchisserie et mécanique.

Association ASPIRE
PROJET AU 31/12/2023

Annexe Comptable

FAITS CARACTERISTIQUES

Aucun fait caractéristique n'est intervenu au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant.

L'exercice 2023 présente un accroissement de l'activité :

- + 5 % de facturation par rapport à 2022 (+84 k€)
- Augmentation des ETP réalisés 65,32 ETP en 2023 contre 62,02 ETP en 2022
- Environnement de plus en plus concurrentiel
- Placement de trésorerie pour 800k€ sur l'année

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES